

## P R E A V I S No 4

Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman –  
Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire

Renens, le 21 août 2006

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 27 septembre 2004, la Municipalité déposait au Conseil communal le préavis No 46 intitulé « Informatisation de la bibliothèque du Léman ». Conscients des enjeux et de l'importance de ce projet non seulement pour la Ville de Renens mais également pour les établissements scolaires, les Conseillers communaux ont accepté d'introduire l'informatique pour le fonctionnement de la bibliothèque, permettant ainsi d'offrir aux utilisateurs une amélioration du service de prêt et au personnel une meilleure gestion documentaire.

Le présent préavis a pour but de faire l'état des lieux du processus d'informatisation du catalogue de la bibliothèque scolaire et publique du Léman et de rendre compte au Conseil communal des éléments qui obligent la Municipalité à demander un crédit complémentaire pour finaliser le projet.

Le présent préavis est articulé de la manière suivante :

1. Préambule .....	1 - 2
2. Historique .....	2 - 3
3. Situation au 30 juin 2006 .....	3 - 4
4. Besoins complémentaires .....	4 - 5
5. Conclusions .....	5 - 6

### **1. Préambule**

La bibliothèque du Léman, à la fois publique et scolaire, représente dans le paysage socio-éducatif de Renens un élément important de transmission de savoirs et de cultures. Engagée depuis 2005 dans une démarche de modernisation de ses services, elle sera à la fin du processus d'informatisation à la hauteur des attentes de ses usagers et aura ainsi comblé le retard qui la distanciat d'autres bibliothèques de la région, donnant ainsi à la quatrième ville du Canton la place qui lui revient en la matière.

Il est bon de rappeler quelques chiffres :

- 2'500 lecteurs actifs inscrits, dont les deux tiers sont des jeunes de moins de 16 ans ;
- 40'000 documents prêtés par année;
- plus de 120 visites de classes par année, en dehors des horaires publics, représentant environ 2'400 enfants des cycles primaire et secondaire;

- 24'000 ouvrages, dont 8'000 documentaires pour jeunes et adultes (revues, albums pour enfants et livres-cassettes) et une centaine de CD loués à Bibliomedia;
- 20 heures d'ouverture au public, dont un soir jusqu'à 20 heures ;
- 5 collaboratrices, représentant 2,13 équivalents plein temps (EPT);
- 250 m2.

Inclue dans le programme d'agrandissement du collège du Léman, la bibliothèque gagnera en surface afin de répondre aux normes en vigueur et de pouvoir assumer l'augmentation du nombre d'élèves, estimé à 2'600 au total en 2009. Son fonds sera ainsi plus conséquent, de même que son personnel. Les outils informatiques mis en place et éprouvés d'ici l'exploitation des nouveaux espaces prévue pour 2008-2009 permettront de gérer de manière précise et systématique la présence des quelque 600 élèves supplémentaires.

Par ailleurs, il faut s'attendre également à une augmentation du nombre de lecteurs « publics » dès lors que le catalogue sera disponible sur internet.

## **2. Historique**

Depuis la construction du collège du Léman en 1976, construction qui a permis à l'actuelle bibliothèque du Léman de voir le jour, le sujet « bibliothèques » à Renens a fait l'objet de nombreuses interventions au Conseil communal. Dans le préavis No 46 du 27 septembre 2004 sur l'informatisation de la bibliothèque du Léman, la Municipalité a voulu faire le point de la réflexion sur ces différentes questions et informer le Conseil communal de ses intentions. Parmi d'autres préoccupations, celle liée à l'informatisation a été considérée comme prioritaire, prenant en compte la situation financière du moment. Fin 2004, suivant les recommandations de la Municipalité, le Conseil communal a donc octroyé un crédit de Fr. 250'000.-- pour la réalisation du projet d'informatisation.

Selon les conclusions du préavis No 46, l'informatisation du fonds de la bibliothèque devait pouvoir se réaliser en l'espace de 18 mois, grâce à du personnel supplémentaire représentant 1,5 EPT. Ce calendrier, établi en collaboration avec les bibliothécaires et une spécialiste, Mme Schilt du bureau Bibliogestion, a suscité de nombreuses discussions.

Plusieurs paramètres, comme le nombre de livres, le temps nécessaire à leur saisie en fonction de leur complexité, le choix du logiciel, la définition et l'harmonisation des mots-matières, le « désherbage » (élimination des ouvrages défraîchis ou caducs), la formation du personnel ont notamment été pris en compte.

Malgré la mise en garde des spécialistes, il a finalement été décidé, dans un souci de réduire la période d'informatisation, et par conséquent son coût, d'opter pour deux politiques différentes. La première, adoptée pour les documents « simples » tels que les romans, consiste à entrer les données du fichier papier à l'aide des livres et a été évaluée à 10 minutes par ouvrage. La deuxième méthode, utilisée pour les documentaires, plus complexes, nécessite l'ajustement des indices de cotes CDU (Classification Décimale Universelle) aux nouvelles normes et l'enrichissement des mots-matières. Ce travail, qui a pour objectif de faciliter la recherche en offrant au lecteur la possibilité de recourir à plusieurs entrées pour trouver le document souhaité, a été estimé à 15 minutes par document. Selon les spécialistes consultés, dont le référent pour le nouveau logiciel Bibliomaker, la consultante de Bibliogestion et le représentant de Bibliomedia, le temps minimum nécessaire était de 15 minutes par livre simple et de 20 minutes par documentaire.

De plus, selon l'expérience de ces experts, 2 équivalents plein temps plutôt qu'1,5 EPT étaient à leur avis nécessaires. Cette donnée n'a pas pu être prise en considération telle quelle dans l'élaboration du préavis, pour des questions de gestion du travail et d'exiguïté de locaux, qui permettent d'aménager deux places de travail supplémentaires au maximum.

Sur les bases définies dans le préavis, le travail effectif de recatalogage a pu débuter le 1<sup>er</sup> mai 2005, avec l'entrée en fonction des deux personnes affectées à la saisie des données et l'augmentation du taux d'activité d'une bibliothécaire, responsable de préparer le travail en amont et de gérer l'utilisation du nouveau logiciel.

Estimé à 18 mois, le projet aurait donc dû se terminer le 31 octobre 2006.

Après une courte période de familiarisation avec le système informatique, la première partie de l'opération, consistant à saisir les documents simples, a rapidement laissé pressentir que le temps imparti à ce type d'ouvrages était insuffisant. Il s'est avéré par la suite, dans le dernier trimestre 2005, que le même constat s'appliquait aux documents plus complexes.

Outre les éléments propres liés au temps d'informatisation de chaque document, se sont ajoutés divers aspects évoqués lors des différentes discussions préparatoires du préavis mais non pris en considération ou partiellement, qui ont eu pour effet de ralentir le développement du projet. Ces éléments sont les suivants :

- sous-estimation du temps de correction / relecture des documents informatisés;
- pas de temps prévu pour le catalogage des encyclopédies, des « lectures suivies » (ouvrages en 25 exemplaires pour les classes) et des ouvrages remplacés;
- complexité de la coordination des tâches courantes, intensifiées par l'espace déjà restreint à disposition du personnel fixe et devant accueillir deux postes de travail supplémentaire;
- sous-estimation du taux d'occupation nécessaire (1,5 EPT au lieu de 2 EPT);
- déplacement, tri et rangement des ouvrages, rachat de livres usagés;
- saisie de l'adresse des lecteurs;
- tests de cohérence des fichiers;
- maladies, accidents, vacances du personnel.

Il faut rappeler également que, par volonté de garantir auprès de ses utilisateurs les prestations habituelles, la bibliothèque a maintenu ses horaires d'ouverture au public et ses disponibilités auprès des enseignants et des élèves, de même que l'heure du conte du mercredi après-midi.

De plus, contrairement à ce qui avait été envisagé, les deux autres bibliothécaires sont, par la force des choses, très impliquées dans le projet, au détriment du travail courant et notamment du catalogage des nouveautés ainsi que des lectures professionnelles, indispensables à une sélection pertinente des ouvrages.

### **3. Situation au 30 juin 2006**

Le temps nécessaire à la réalisation de ce projet, estimé au départ à 18 mois, se confirme donc, après plus d'un an de travail, être insuffisant.

Au 30 juin 2006, sur les 24'000 ouvrages qui constituent le fonds de la bibliothèque, 11'200 ont été catalogués, dont tous les romans et une partie des documentaires. En

déduisant les livres abîmés ou ceux dont le contenu n'est plus d'actualité, évalués à environ 2'000, il restait 11'000 documents à informatiser.

A deux reprises, en septembre 2005 et janvier 2006, plusieurs mesures ont été étudiées afin de trouver des solutions permettant de terminer le projet dans les temps impartis :

- recatalogage « simplifié » pour les documentaires, à savoir abandon de la possibilité d'enrichir les mots-matières et de corriger les indices CDU (cotes) imprécis;
- suppression des rachats de certains ouvrages et donc diminution du nombre de livres à informatiser;
- optimisation du temps de travail affecté à l'informatisation en diminuant les heures d'ouverture au public;
- réduction du nombre de visites de classes;
- report de l'informatisation d'une partie des ouvrages à une période indéterminée.

L'examen de ces différentes propositions, d'ordre technique et organisationnel, amène aux constats suivants :

- une perte de qualité au niveau du catalogage, due notamment à l'abandon de certaines fonctionnalités offertes par le logiciel Bibliomaker;
- un appauvrissement du fonds de la bibliothèque, par l'abandon du renouvellement des ouvrages éliminés;
- une diminution des prestations au public et aux établissements scolaires;
- une impossibilité technique de mise en fonction du prêt informatisé, liée à la saisie incomplète du catalogue.

Pour toutes ces raisons, les solutions envisagées ne peuvent être mises en place sans impacts conséquents sur la qualité du travail réalisé jusqu'à ce jour et sur le résultat attendu du projet.

#### **4. Besoins complémentaires**

Comme mentionné ci-dessus il restait, à fin juin 2006, 11'000 documents à cataloguer. Sur la base du travail déjà effectué, nous pouvons évaluer à 6'200 le nombre d'ouvrages qui resteront à traiter à fin octobre, date à laquelle le projet devait se terminer.

Estimé théoriquement selon les experts à 17,5 minutes par unité (moyenne entre document simple nécessitant 15 minutes et document complexe 20 minutes), le temps moyen de catalogage a pu être ramené à 12 minutes par unité, grâce à l'expérience et aux compétences du personnel.

Les 6'200 ouvrages restant à cataloguer totalisent 1'240 heures (6'200 x 12 minutes), soit 7 mois supplémentaires de travail à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006 pour les deux personnes affectées à la saisie et 9 mois pour la responsable du projet, ceci aux mêmes taux d'occupation représentant au total 1,5 EPT.

A ces mois supplémentaires, et dans le but de permettre une mise en ligne adéquate du fonds de la bibliothèque, il faut ajouter le temps nécessaire à traiter les éléments non considérés dans le préavis. Pour rappel, il s'agit du catalogage des ouvrages remplacés, des encyclopédies et des lectures suivies, de la saisie des adresses de lecteurs, des tests de cohérence et les vacances du personnel. Ces différents points sont estimés à 2 mois de travail.

Le terme de la saisie est par conséquent repoussé à fin juillet 2007 (7 mois + 2 mois à partir de novembre 2006), date à laquelle les deux personnes engagées à cet effet pourront être libérées. La responsable du projet restera en place jusqu'à fin octobre (9 mois + 2 mois à partir de novembre 2006) afin d'assurer la formation des bibliothécaires et le passage du prêt manuel au prêt informatisé, agendé à la rentrée scolaire 2007-2008. Ce calendrier correspond, à deux mois près, à celui qui avait été conseillé par les experts lors des discussions préalables à l'établissement du préavis No 46.

Les charges salariales supplémentaires concernées par la prolongation du projet sont les suivantes et comprennent les salaires, les charges patronales, les primes et l'indexation 2007 de la responsable du projet.

#### Pour 2006

1,5 EPT (équivalent plein temps) durant 3 mois Fr. 25'695.--

#### Pour 2007

1 EPT durant 7 mois et 0,5 EPT durant 10 mois Fr. 87'805.--

Total 2006 et 2007 Fr. 113'500.--

Divers et imprévus (5 % arrondi à :) Fr. 6'500.--

Montant total Fr. 120'000.--  
=====

Coûts de fonctionnement : dû à ce crédit supplémentaire, l'amortissement moyen annuel est de Fr. 24'000.-- et les intérêts de Fr. 2'400.-- (Fr. 120'000.-- divisés par deux et multipliés par un taux de 4 %) soit au total Fr. 26'400.-- par année et pendant 5 ans.

## **5. Conclusions**

En offrant à la bibliothèque du Léman les conditions financières nécessaires à la finalisation du projet d'informatisation, la Ville de Renens sera dotée d'un outil performant permettant d'offrir à ses usagers, jeunes et adultes, de très bonnes conditions de lecture et de recherches documentaires (par mots-clés, par titre, par auteur, par collection, par cote, exemples parmi d'autres options). Dans une perspective d'augmentation du nombre d'élèves et, par conséquent d'habitants, la gestion et la consultation des ouvrages sera grandement facilitée par l'utilisation de l'informatique.

Au stade actuel du développement du projet, l'investissement réalisé à ce jour prend tout son sens et le poursuivre jusqu'au terme ne peut être que bénéfique pour les lecteurs, petits et grands, de Renens et environs.

---

En fonction de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 4 de la Municipalité du 21 août 2006,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à prolonger le projet d'informatisation du fonds de la bibliothèque du Léman;

**ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit supplémentaire de Fr. 120'000.--.

Cette de dépense sera financée, si nécessaire, par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 5110 – Culture-Jeunesse-Sport. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 – Mobilier, Machines, Informatique etc., plus précisément dans le compte No 5110.5060.139 – Bibliothèque du Léman – Informatisation.

Cette dépense sera amortie selon les directives en usage concernant l'Informatique, soit en 5 ans.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Membres de la Municipalité concernés : Mme Myriam Romano-Malagrifa  
M. Jean-François Clément